

ORGANISATION ET MODALITES DE SELECTIONS CYCLO-CROSS 2026-2027

Le Manager Technique Territorial (MTT) est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de la commission de cyclo-cross.

Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté.

Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe Bourgogne Franche-Comté. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.

La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

Le MTT, en accord avec la commission de cyclo-cross, pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).

CALENDRIER REGIONAL 2026-2027

La commission cyclo-cross de Bourgogne Franche Comté préconise pour les catégories séniors de faire 2 épreuves :

- Course A regroupant les espoirs et séniors hommes de moins de 40 ans (1988 à 2008),
- Course B pour les séniors nés avant 1988,

Un coureur relevant de la course B peut opter pour prendre le départ de la course A.

La commission préconise également aux organisateurs de récompenser sur la course B, le premier des + de 50 ans. (Né en 1977 et avant)

COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

5 manches sont au calendrier régional :

1^{ère} manche : 11 octobre : Cyclo-cross de Montbéliard
2^{ème} manche : 18 octobre : Cyclo-cross de Pont de Roide Vermondans
3^{ème} manche : 8 novembre : Cyclo-cross de Lons Le Saunier
4^{ème} Manche : 11 novembre : Cyclo-cross de Bourbon- Lancy
5^{ème} Manche : 19 décembre : Cyclo-cross de la Douce à Belfort

4 Courses :

Coupe BFC U17 Hommes (30 min)
Coupe BFC Féminine de U17 (30min), U19 à Elites (40 à 50min)
Coupe BFC U23 & Elites Hommes (50 min)
Coupe BFC U19 Hommes (40 min)

Nouveauté règlement national FFC 2026-2027 : Pour toutes les épreuves régionales (hors Championnats Régionaux), l'ordre de départ des catégories U7 à U17 sera désormais établi par tirage au sort.

Grille de prix pour la catégorie Scratch séniors au total des 5 manches (Espoirs compris) :

Seniors/U23 Homme SCRATCH	Seniors/U23/U19 Femme SCRATCH
1 ^{er} : 170 euros	1 ^{ère} : 170 euros
2 ^{ème} : 130 euros	2 ^{ème} : 130 euros
3 ^{ème} : 100 euros	3 ^{ème} : 100 euros

Des lots seront attribués pour les catégories U17 (H/F) et U19 Hommes/Femmes.

Grille de points : Les 15 premiers de chaque course comptabilisent des points lors de chaque manche.

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

CHAMPIONNAT REGIONAL

3 Janvier – Dijon

Ordres de mise en grille :

U17 :

- Classement de la Coupe de France
- Classement de la Coupe Bourgogne Franche Comté

Autres catégories :

- Classement UCI
- Classement coupe BFC

Attribution des maillots * :

- Master 40 (en 2027) à 49 ans
- Master 50 (en 2027) à 59 ans
- Master 60 ans (e 2027) et plus
- Master Femmes 40 ans et plus
- U17 H
- U17 F
- U19 H
- U19 F
- U23 Femme
- U23 Homme
- Seniors Hommes **
- Seniors Femme **

*Minimum 3 participants pour attribuer un titre dans la catégorie concerné.

** Un seul maillot sera décerné si le 1^{er}/1^{ère} est un/une U23

Organisation :

Pas de 80% sur les courses féminines.

Les horaires des courses sont à faire valider par la commission CX au moins un mois avant l'épreuve.

Toutes les féminines sont regroupées en une seule course.

Modalités de Sélection et mise en grille Coupes de France 2026- 2027

Lien pour consulter le règlement : [Règlement FFC](#)

1^{ère} manche de la coupe de France à Nommay **24 et 25 octobre 2026**

Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation est fixé par la FFC. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faite sur les critères suivants :

- Le résultat sur l'une des 2 premières manches de Coupe de Bourgogne Franche Comté (11 ou 18 octobre).
- L'athlète doit avoir, au minimum, réalisé un Top 10 en Coupe de Bourgogne Franche Comté.

L'ordre de mise en grille sera établi par le MTT et la commission cyclo-cross, sur la base du résultat obtenu lors de l'une des deux premières manches de la Coupe BFC, ou du meilleur résultat réalisé sur l'ensemble de ces deux manches. En cas d'égalité ou de situation nécessitant un arbitrage, la priorité sera accordée aux athlètes ayant participé aux deux manches disputées.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, elle se fera dans un premier temps selon le classement UCI.

Pour les athlètes n'ayant pas de points UCI et n'étant pas mis en grille par la FFC, le comité régional établira la liste préférentielle selon le classement de la Coupe BFC.

Sélection avec le comité :

Il n'y aura pas de déplacement avec le comité régional pour ce premier week-end de la Coupe de France CX.

2^{ème} manche de la coupe de France à Issoire 21 et 22 novembre 2026

Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation est fixé par la FFC. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faite sur les critères suivants :

- Les résultats sur la première manche de la coupe de France
- Les résultats sur les 3 ou 4 premières manches de Coupe de Bourgogne Franche Comté (11 ou 18 octobre, 8 et 11 novembre)
- L'athlète doit avoir, au minimum, réalisé un Top 10 en Coupe de Bourgogne Franche Comté.

L'ordre de la mise en grille s'appuiera sur les résultats obtenus lors des différentes manches de la Coupe BFC, indépendamment du classement général. Les performances les plus récentes, notamment celles réalisées en amont de la Coupe de France, seront privilégiées afin de tenir compte de la forme du moment.

L'ordre sera établi par le MTT, avec validation de la commission cyclo-cross, sur la base des résultats obtenus lors des manches de la Coupe BFC. En cas d'égalité ou de situation nécessitant un arbitrage, la priorité sera donnée aux athlètes ayant participé au plus grand nombre de manches disputées.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, elle se fera dans un premier temps selon le classement UCI.

Pour les athlètes n'ayant pas de points UCI et n'étant pas mis en grille par la FFC, le comité régional établira la liste préférentielle selon la 1^{ère} manche de Coupe de France et le classement de la Coupe BFC.

Prise en charge par le comité :

Le comité prendra en charge le déplacement de **10 coureurs sélectionnés** de la catégorie U17/U19 homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par le MTT et la commission régionale cyclo-cross.

Le comité régional déplacera sur les manches de Coupe de France les athlètes à fort potentiel qui ne disposent pas de structures leur permettant de participer à ces épreuves nationales. 10 coureurs composeront l'effectif des « équipes de Bourgogne Franche comté » dans cette coupe de France.

Il sera retenu dans la catégorie U17 hommes, la capacité à entrer dans le top 40 pour faire partie de cet effectif.

Il sera retenu dans la catégorie U17 femmes, la capacité à entrer dans le top 20 pour faire partie de cet effectif.

Il sera retenu dans la catégorie U19 hommes, la capacité à entrer dans le top 30 pour faire

partie de cet effectif.

Il sera retenu dans la catégorie U19 femmes, la capacité à entrer dans le top 15 pour faire partie de cet effectif.

Pour la catégorie U23 hommes et femmes, la commission se réserve le droit de sélectionner des coureurs susceptibles de rentrer dans le top 15 U23.

L'objectif de ces déplacements sera d'accompagner les athlètes dans leur approche des compétitions de haut niveau grâce aux compétences des cadres techniques de l'ETR.

Les coureurs courant avec le maillot de BFC ont obligation d'être dans l'hébergement pris par le comité.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Résultats sur la première manche de la coupe de France
- Résultats sur la Coupe de BFC.
- Résultats sur les cyclo-cross UCI
- Résultats sur les Cyclo-cross régionaux.
- L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France.



3ème manche de la coupe de France à Saint-Prouant le 12 et 13 décembre 2026

Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation est fixé par la FFC. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faite sur les critères suivants :

- Les résultats sur les 2 premières manches de la coupe de France
- **Les résultats sur les 3 ou 4 premières manches de Coupe de Bourgogne Franche Comté (11 ou 18 octobre, 8 et 11 novembre)**
- L'athlète doit avoir, au minimum, réalisé un Top 10 en Coupe de Bourgogne Franche Comté.

L'ordre de mise en grille se fera pour les U17 et les autres catégories sur les mêmes critères énoncés ci-dessus.

Prise en charge par le comité :

Le comité prendra en charge le déplacement de **10 coureurs sélectionnés** de la catégorie U17/U19 homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le Manageur Technique Territorial.

Le comité régional déplacera sur les manches de Coupe de France les athlètes à fort potentiel qui ne disposent pas de structures leurs permettant de participer à ces épreuves nationales. 10 coureurs composeront l'effectif des « équipes de Bourgogne Franche comté » dans cette coupe de France.

Il sera retenu dans la catégorie U17 hommes, la capacité à entrer dans le top 40 pour faire partie de cet effectif.

Il sera retenu dans la catégorie U17 femmes, la capacité à entrer dans le top 20 pour faire partie de cet effectif.

Il sera retenu dans la catégorie U19 hommes, la capacité à entrer dans le top 30 pour faire partie de cet effectif.

Il sera retenu dans la catégorie U19 femmes, la capacité à entrer dans le top 15 pour faire partie de cet effectif.

Pour la catégorie U23 hommes et femmes, la commission se réserve le droit de sélectionner des coureurs susceptibles de rentrer dans le top 15 U23.

L'objectif de ces déplacements sera d'accompagner les athlètes dans leur approche des compétitions de haut niveau grâce aux compétences des cadres techniques de l'ETR.

Les coureurs courant avec le maillot de BFC ont obligation d'être dans l'hébergement pris par le comité.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Résultats et comportement sur les 2 premières manches de la coupe de France

- Résultats sur la Coupe de BFC.
 - Résultats sur les cyclo-cross UCI
 - Résultats sur les Cyclo-cross régionaux.
 - L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France.
-



LA FORMATION des coureurs

Stage 1 : Reprise technique de début de saison

Un premier stage de perfectionnement technique cyclo-cross sera organisé les 27 et 28 août à Besançon (journée de stage attribuée selon les catégories) pour les athlètes U15 à U19, garçons et filles.

Ce stage a pour objectif de reprendre les fondamentaux de la discipline dès le début de saison, alors que la période estivale est encore en cours. Les athlètes U15 y seront également intégrés afin de découvrir le fonctionnement des sélections du Comité Régional et de débiter leur formation au contact des catégories plus expérimentées.

Stage 2 : Préparation à la Coupe de France de Nommay : mercredi 21 octobre

Un deuxième stage de perfectionnement cyclo-cross se déroulera durant la première semaine des vacances scolaires de la Toussaint, soit la semaine précédant la Coupe de France de Nommay.

Ce regroupement permettra de poursuivre le travail technique tout en profitant de la dynamique collective pour développer les efforts spécifiques à la discipline et préparer au mieux l'échéance de Nommay. Les dates exactes seront communiquées prochainement.

Ce stage s'adressera prioritairement aux athlètes U17 garçons et filles, ainsi qu'aux meilleurs U19 garçons et filles. La sélection sera effectuée à l'issue des deux premières manches de la Coupe BFC de cyclo-cross.

Stage 3 : Préparation au Championnat de France

Enfin, un troisième stage, organisé sur une journée durant les vacances de Noël (fin décembre, date à confirmer), servira de préparation spécifique au Championnat de France.

Il concernera les athlètes U17 et U19 sélectionnés pour cette échéance nationale et permettra de finaliser la préparation technique et physique du groupe qui représentera la Bourgogne-Franche-Comté lors du championnat. Ce stage sera obligatoire pour l'ensemble des athlètes de la sélection.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Quelneuc, les 9 et 10 janvier 2027

La politique sportive de l'ETR vise à apporter une meilleure qualité d'encadrement et d'accueil pour amener les coureurs dans les meilleures conditions aux championnats de France.

Pour le championnat de France, l'Équipe Technique Régionale prendra en charge financièrement tous les sélectionnés BFC des catégories U17-U19. (**Règlement de la Coupe de France – Article 20.1 – Page 14**)

Pour les autres catégories, les frais sont à la charge du coureur mais l'accompagnement pourra se faire selon les disponibilités.

Critères de sélection

1. Qualification au Championnat de France Via la Coupe de France

À l'issue de la finale de la Coupe de France, le classement général de la Coupe de France sera obtenu. Les coureurs qualifiés d'office au Championnat de France seront les athlètes présents dans le tableau suivants selon les catégories d'âge ;

Catégories	Via la Coupe de France	Quotas Comité Régional
U17 Fille	25 premières	Libre
U17 Garçon	50 premiers	2 quotas supplémentaires
U19 Femme	20 premières	Libre
U19 Homme	50 premiers	2 quotas supplémentaires
U23 Homme	50 premiers	2 quotas supplémentaires
Elite-U23 Femme	25 premières	Libre
Elite Homme	50 premiers	2 quotas supplémentaires

Les coureurs étrangers seront sortis du classement général de la Coupe de France.

2. Qualification au championnat de France par les Quotas Comité régional

U17 – U19 et Elite-U23 Femmes

- Les places supplémentaires éventuelles seront attribuées par le Manager Technique Territorial (MTT) et la Commission Cyclo-cross. Une attention particulière sera portée aux athlètes ayant participé à au moins une manche de Coupe de France et à la Coupe de Bourgogne-Franche-Comté, et démontrant motivation et potentiel.

U17, U19, U23 et Elites Hommes

- Les **50 premiers** du classement général de la Coupe de France sont qualifiés d'office.
- 2 quotas supplémentaires*** pourront être attribués sur décision du MTT et de la Commission selon :
 - les résultats en Coupe de France ;
 - les résultats en Coupe de Bourgogne-Franche-Comté ;
 - les résultats aux Championnats Régionaux ;
 - une priorité accordée aux coureurs U17 et U19 1ère année.

Modalités de sélection des quotas régionaux

Le Comité Régional inscrira l'ensemble des coureurs répondant aux critères de qualification.

Pour les athlètes sollicitant une sélection via les quotas régionaux et non qualifiés d'office par la Coupe de France :

- la demande devra être formulée auprès du MTT avant le **1er janvier** ;
- la sélection sera réalisée par le MTT et la Commission Cyclo-cross sur la base des critères précédemment définis ;
- les frais d'engagement, de déplacement et d'hébergement resteront à la charge du coureur et/ou de sa structure ;
- un maillot du Comité Régional sera remis à chaque coureur sélectionné.

Sous réserve de validation des quotas définitifs par la Fédération Française de Cyclisme.

Conditions de prise en charge par le Comité Régional

Pour bénéficier de la prise en charge du déplacement, de l'encadrement et de l'organisation du Comité Régional lors du Championnat de France, le coureur devra avoir réalisé au moins l'un des résultats suivants :

Championnat Régional

- Être **Champion(ne) Régional(e) Bourgogne-Franche-Comté** dans sa catégorie U17, U19 ou U23.

Coupes de France

Catégorie	Performance minimale
U17 Femmes	Top 20 sur une manche
U17 Hommes	Top 40 sur une manche
U19 Femmes	Top 15 sur une manche
U19 Hommes	Top 30 sur une manche
U23 Femmes	Top 20 sur une manche
U23 Hommes	Top 20 sur une manche

Participation au Championnat Régional

La participation au **Championnat Régional de Cyclo-cross** est **obligatoire** pour tout coureur souhaitant participer au Championnat de France.

Une dérogation pourra être étudiée au cas par cas pour les coureurs sélectionnés en Équipe de France, en accord avec le Manager Technique Territorial.

Le 25/08/2026 modifié le 06/10/2026
La Manager Technique Territorial
Claire HASSENFRAZ